

Le droit à l'avortement doit être inscrit dans la constitution

Communiqué de presse

C'est un recul historique de leurs droits que viennent de vivre les Femmes Américaines : l'annulation de l'arrêt Roe VS Wade qui depuis 1973 leur accordait le droit d'avorter dans tout le pays. Même si cette annulation ne rend pas l'avortement illégal, il renvoie à chaque état la décision d'autoriser ou non l'IVG sur son territoire. D'ores et déjà, 13 états ont enclenché des « trigger laws », qui sont des lois non applicables tant que certaines conditions ne sont pas remplies. Ces états vont donc mettre en place ces lois anti-IVG pré-rédigées sur leur territoire dans un délai extrêmement court avec l'annulation de l'arrêt Roe vs Wade. 13 autres états vont suivre très rapidement.

C'est une remise en cause du droit fondamental des Femmes à disposer de leur corps et c'est intolérable dans un pays dit civilisé.

Pour autant les Etats-Unis ne sont pas le seul pays où ce droit est bafoué. Ce qu'il se passe aujourd'hui en Pologne, où des femmes ukrainiennes réfugiées ne peuvent pas avorter, est aussi inadmissible. Rappelons que la Pologne préfère voir mourir des femmes de septicémie plutôt que de les voir avorter !

En France, le délai légal a été porté de 12 à 14 semaines par la loi du 3 mars 2022. Pour autant, de nombreux centres prétextant que le geste technique serait différent, et que faute de formation et de matériel adapté, les interventions ne se font toujours pas au-delà de 12 semaines.

Alors que durant tout le dernier quinquennat, des député·es LFI et PCF ont demandé l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution, la majorité présidentielle s'y est opposée.

De nouveau, Mathilde PANOT, pour la NUPES, a déposé un projet visant à ce que ce droit soit inscrit dans la constitution. C'est la seule façon de le voir garantir pour toutes les Femmes.

Le droit des Femmes à disposer librement de leur corps, et donc l'IVG, doit devenir un droit constitutionnel. La CGT se battra sans relâche pour que l'IVG devienne un droit fondamental qui ne pourra plus être remis en cause.

Nice le, 28 juin 2022